



DEVENIR PROPRIETAIRE D'UN TERRAIN

Par **clerys**, le **15/11/2017** à **21:53**

Bonjour, rn
Mon père souhaite m'offrir un terrain qui lui appartient.
Nous sommes 2 filles d'un premier mariage et j'ai 1 frère et 1 soeur d'une autre liaison sans mariage.
Nous sommes tous reconnus par mon père.
Que devons nous faire pour que je sois la seule propriétaire sans avoir à donner d'argents à mes frères et soeurs ? [smile7]

Par **Visiteur**, le **15/11/2017** à **23:06**

Bsr,
Cette donation devra être faite, pour partie au moins, hors part successorale et donc ne pas dépasser votre réserve héréditaire (18,75%) soit (75%/4) et la quotité disponible, (25%) du patrimoine paternel.